

Décision

Générale

colonial

Décision n° 54-350-1926 Congés

n° 54-350-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 janvier 1926

Numéro JO
n° 350 du 31/01/1926

Date du numéro
31 janvier 1926

TEXTE INTÉGRAL

M. Ricou (Paul), commis de 1er classe du cadre local des douanes, qui compte deux ans de séjour ininterrompu à la colonie au 5 novembre 1925, est aulorisé à se rendre en France en congé adinistratif de sept mois.